



## Déclaration des organisations SNUipp-FSU 95, SE Unsa et Snudi-FO 95 à la CAPD du 16 juin 2016

Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames, Messieurs,

**Inacceptable ! Encore des atteintes aux droits des personnels !**

**Les enseignants du 1er degré du Val d'Oise empêchés de muter !**

**Les enseignants du 1er degré du Val d'Oise empêchés de détachements !**

Lors de l'audience au rectorat du mercredi après-midi 15 juin, le Recteur a annoncé *qu'en raison de la situation déficitaire en personnels du département et de l'académie de Versailles*, il avait donné l'ordre de refuser toutes les demandes de mutations vers un autre département. Même les enseignants mutés suite à un groupe de travail ministériel du 19 avril dernier ont été bloqués, alors même que la raison d'être de ce groupe de travail était de régler des situations personnelles urgentes, en dehors des considérations de la situation en personnels des départements d'origine et d'arrivée. Le Recteur a fait pression sur le Ministère pour empêcher ces mutations, et le Ministère lui a donné raison. L'académie de Versailles est la seule qui connaît ce blocage alors que le Recteur et le Ministère se renvoient la responsabilité de ces mutations bloquées. C'est un scandale !

Cette situation inédite s'ajoute à la liste déjà longue des droits empêchés pour les personnels de notre département : temps partiels, disponibilités, formation, détachements.

Cette décision est particulièrement grave, les personnels sont sacrifiés. C'est bien de maltraitance institutionnelle dont il est question, et qui a des conséquences dramatiques pour les enseignants, tant au niveau médical, social, personnel que professionnel.

Ce sont également les élèves et le système éducatif dans son ensemble qui vont nécessairement subir les conséquences de cette décision. Il est sans cesse demandé aux professeurs des écoles de faire preuve de bienveillance vis à vis de leurs élèves. Les enseignants sont en droit d'en attendre autant de leur employeur ! Le message envoyé est donc celui d'un département et d'une académie sans perspective, dont il est impossible de sortir. Cela va à l'encontre de de son attractivité et de l'intérêt du Service Public d'Éducation.

Les organisations syndicales n'acceptent pas ces décisions et exigent que les droits des collègues soient respectés, en commençant par rétablir les 13 ineat-exeat annoncés le 19 avril. En cas de maintien de cette situation de blocage, elles prendront toutes leurs responsabilités sans exclure de s'engager dans une action pour la défense des personnels.

*Véronique Houttemane, secrétaire départementale SNUipp-FSU 95*  
*Evelyne Seguin, secrétaire départementale SE Unsa 95*  
*Vincent Sermet, secrétaire départemental Snudi-FO 95*